

<https://enseignants.se-unsq.org/Promotions-PE-les-durees-necessaires-pour-passer-a-l-echelon-superieur>



Enseignants de l'Unsa

Promotions PE : les durées nécessaires pour passer à l'échelon supérieur

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : mercredi 26 avril 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Un rythme unique d'avancement est instauré à compter du 1er septembre 2017. Les notions de grand choix, choix et ancienneté pour les promotions disparaissent et laissent la place à un avancement de carrière commun à tous, sauf pour les passages aux échelons 7 et 9 (cf. tableaux ci-dessous).

Classe normale

Échelon	Durée
11	
10	4
9	4
8	3.5 ou 2.5*
7	3
6	3 ou 2*
5	2.5
4	2
3	2
2	1
1	1

* Pour les échelons 6 et 8, la durée peut être abaissée d'un an en cas « d'accélération de carrière » pour 30 % des collègues en lien avec les rendez-vous de carrière.

Hors-classe

Échelon	Durée
---------	-------

7	3
6	3
5	3
4	2.5
3	2.5
2	2
1	2